



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

liquidation judiciaire

Question orale n° 932

Texte de la question

M. Pascal Deguilhem attire l'attention de M. le ministre chargé de l'industrie sur le devenir de l'usine de chaussures Marbot-Bata à Neuvic-sur-l'Isle (Dordogne) et de ses salariés. En 2010, les salariés continuent d'être sacrifiés sur l'autel de la désindustrialisation programmée des territoires. Dans son département, l'usine de chaussures Marbot-Bata, dernière de ce type en vallée de l'Isle, dernière du groupe Bata en France, et qui a compté jusqu'à 2 000 salariés, arrête son activité définitivement. Malgré tous les sacrifices consentis par des salariés très qualifiés pour conserver l'unité de production, la décision prise l'an passé par le Gouvernement d'attribuer à une entreprise allemande, fabriquant en Tunisie, le marché des chaussures de l'armée française, a porté le coup fatal à cette usine, supprimant de fait 70 % de la charge de travail. Pendant toute l'année 2009, les salariés ont alterné des périodes de fabrication avec le chômage partiel. Si aujourd'hui les salariés se sont résignés à l'idée de voir fermer leur outil de production, ils ne sont pas prêts à brader leur dignité pour un plan social qui ne mérite pas ce nom : pas d'indemnité de préjudice, pas de cellule de reclassement, pas de préretraite. Ce plan, totalement vide, a été présenté en novembre dernier (refusé par les 73 salariés) et annulé par le tribunal de grande instance car il se contentait de leur offrir le minimum légal après, pour nombre d'entre eux, toute une vie de travail. À ce jour, aucune proposition de la part du groupe BATA n'est venue en remplacement de ce premier plan. Des commandes, qui auraient pu prolonger de quelques mois l'activité de l'entreprise, ont été refusées par la direction, malgré la présence des salariés sur le site, et l'objectif pour le groupe semble être de s'en débarrasser au plus vite et à moindre frais. Alors que les salariés attendent, sans travail, un peu de justice sociale, la direction du groupe envisage un dépôt de bilan qui lui permettrait de faire payer les licenciements par de l'argent public. Le contribuable paiera donc pour une délocalisation de plus pendant que les ouvriers devront se contenter d'une conclusion indigne à leur lutte. Ceci est inacceptable. Si l'État ne peut pas tout faire, il lui demande quelles réponses le Gouvernement peut-il apporter pour faire respecter le droit des salariés.

Texte de la réponse

USINE MARBOT-BATA À NEUVIC-SUR-L'ISLE

M. le président. La parole est à M. Pascal Deguilhem, pour exposer sa question, n° 932, relative à l'usine Marbot-Bata à Neuvic-sur-l'Isle.

M. Pascal Deguilhem. Ma question, madame la secrétaire d'État chargée des sports, s'adresse à M. le ministre du travail.

En 2010, malheureusement, les salariés continuent d'être sacrifiés sur l'autel de la désindustrialisation programmée de nos territoires.

Dans mon département, la Dordogne, l'usine de chaussures Marbot-Bata, dernière de ce type en vallée de l'Isle, dernière du groupe Bata en France, qui a compté jusqu'à 2000 salariés, arrête définitivement son activité. En dépit de tous les sacrifices consentis par des salariés très qualifiés pour conserver l'unité de production, la décision prise l'an dernier par le Gouvernement d'attribuer à une entreprise allemande, fabriquant en Tunisie, le marché des chaussures de l'armée française, a porté le coup fatal à cette usine, supprimant de fait 70 % de la

charge de travail.

Pendant toute l'année 2009, les salariés ont alterné des périodes de fabrication avec du chômage partiel et quelques temps de formation.

Si les salariés se sont résignés à l'idée de voir fermer leur outil de production, ils ne sont pas prêts cependant à brader leur dignité pour un plan social qui ne mérite pas ce nom : pas d'indemnité de préjudice, pas de cellule de reclassement, pas de préretraite.

Ce plan totalement vide, présenté en novembre dernier, avait été refusé par les salariés et annulé par le tribunal de grande instance car il se contentait d'offrir aux premiers le minimum légal, après, pour nombre d'entre eux, toute une vie de travail dans cette usine. Des commandes qui auraient pu prolonger de quelques mois l'activité de l'entreprise ont d'ailleurs été refusées par la direction, alors que les salariés sont sur place ; l'objectif du groupe est visiblement de s'en débarrasser au plus vite et à moindres frais.

Mais - élément nouveau intervenu cette nuit -, après trois mois de lutte, la mobilisation des salariés semble être enfin en passe d'aboutir. Les discussions, qui se sont achevées à une heure du matin, au cours d'une réunion extraordinaire du comité d'entreprise, devraient permettre la validation d'un PSE dans les jours qui viennent. Pouvez-vous, madame la secrétaire d'État, si l'information a bien transité entre les ministères, nous confirmer ce plan et en détailler le contenu, nous dire quels sont les engagements de l'entreprise, qui a trop longtemps tardé, et quel est le calendrier retenu ?

M. le président. La parole est à Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des sports.

Mme Rama Yade, *secrétaire d'État chargée des sports*. Vous le savez, monsieur le député, c'est un dossier dans lequel le ministre du travail s'est personnellement impliqué afin de garantir aux salariés de l'entreprise Marbot-Bata les meilleures perspectives de reclassement, estimant que les moyens prévus par le plan de sauvegarde de l'emploi initial n'étaient pas suffisants. C'est donc sur l'engagement de l'État que je vous répondrai.

Ce premier plan ayant été annulé, les dirigeants de Marbot-Bata se sont engagés à améliorer le PSE, en finançant un réel dispositif de reclassement au profit des salariés et en donnant leur accord pour que le groupe apporte 200 000 euros supplémentaires au titre de la revitalisation du territoire. Car le Gouvernement, monsieur le député, ne veut pas seulement défendre l'emploi ; il veut aussi assurer la vitalité de nos sites économiques. Aussi la préfète de la Dordogne engagera-t-elle très prochainement les rencontres nécessaires à l'élaboration d'un contrat local de revitalisation du territoire pour la période 2010-2011 qui permettra de favoriser l'émergence de projets économiques et de création d'emplois sur le bassin d'emploi de Neuvic.

À cette fin, l'État mobilisera une enveloppe de 1 million d'euros au titre du Fonds national pour la revitalisation des territoires, auxquelles s'ajouteront 600 000 euros d'aides aux projets d'investissement des collectivités locales ainsi que 400 000 euros de fonds européens. Ces financements viennent naturellement en sus de ceux obtenus par l'État auprès du groupe Bata.

Vous le voyez, monsieur le député, le Gouvernement est déterminé à accompagner efficacement les salariés de l'entreprise Marbot-Bata dans cette épreuve.

M. le président. La parole est à M. Pascal Deguilhem.

M. Pascal Deguilhem. Vous êtes bien excusable, madame la secrétaire d'État, de ne pas posséder les derniers éléments apparus cette nuit. Vous me répondez sur le plan de revitalisation du territoire, dont nous avons déjà connaissance, alors que ma question portait uniquement sur les salariés et le plan de reclassement. Je souhaitais avoir confirmation de ce plan, de la cellule de reclassement de douze mois, des conventions de préretraite. J'espère donc que le ministre du travail me répondra très rapidement sur le contenu de ce plan.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Deguilhem](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 932

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1498

Réponse publiée le : 24 février 2010, page 1400

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 février 2010